



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

**OBJET : 00-35 - RENOUELEMENT DU
CONSEIL MUNICIPAL - PLAN REGIONAL
DE SANTE PUBLIQUE (PRSP) - ATELIER
SANTE VILLE - REPRESENTANTS DE LA
COMMUNE - DESIGNATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1085/14

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 14 AVR. 2014
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 14 AVR 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 7 avril 2014

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL

Procurations

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Par délibération du 21 décembre 2007, le Conseil municipal a approuvé la création d'un Atelier Santé ville au sein de la Commune d'Antibes, reconduit par délibération du 25 avril 2008.

Pour mémoire, cet Atelier Santé Ville (ASV), lancé en 2001 au niveau national, est destiné à rapprocher acteurs et professionnels de Santé afin qu'ils élaborent des programmes de Santé publique à l'échelle locale et si possible avec les administrés.

Les ASV s'inscrivent dans les priorités régionales des Programme Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), des Plans Régionaux de Santé Publique (PRSP), pilotés par l'Agence Régionale de Santé.

Le Comité de Pilotage de l'Atelier Santé Ville doit être présidé par un élu local.

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder, au scrutin public à mains levées, à la désignation d'un élu titulaire, qui représentera le Maire Président en son absence et à ce titre, ainsi qu'un élu suppléant.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY – 1 contre : M. PIEL),

- **PROCEDE** à la désignation au scrutin public à mains levées à la majorité absolue, d'un élu titulaire, qui représentera le Maire Président en son absence et à ce titre, ainsi qu'un élu suppléant au sein du Comité de Pilotage de l'Atelier Santé Ville ;

Se portent candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Eric DUPLAY	Jacqueline DOR

Monsieur Eric DUPLAY, Adjoint au Maire, et Madame Jacqueline DOR, Conseillère municipale, sont désignés à la majorité absolue des voix respectivement en tant que membres titulaire et suppléant, pour représenter le Maire Président en son absence et à ce titre, au sein du Comité de Pilotage de l'Atelier Santé Ville.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-35 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - PLAN REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE (PRSP) - ATELIER SANTE VILLE - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE - DESIGNATION -

Date de transmission de l'acte : 14/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2014

Numéro de l'acte : DCM1085-14 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140407-DCM1085-14-DE

Date de décision : 07/04/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles